



CONVENTION D'ENGAGEMENT CAP CLUBS 54

Convention entre le club et le CDTA 54

DÉFINITION CAP CLUBS

C — Communication

Mieux communiquer, de manière respectueuse, responsable et inclusive.

A — Accueil

Mieux accueillir, intégrer et accompagner les pratiquants, les bénévoles et les nouveaux membres.

P — Protection

Prévenir les violences, les discriminations et les situations à risque, et savoir réagir et orienter lorsqu'une situation préoccupante se présente.

CAP CLUBS est une démarche pour et avec les clubs, destinée à les accompagner dans leurs actions de Communication, d'Accueil et de Protection.

1. Identification

Nom du club :

N° d'affiliation :

Président·e :

Référent CAP CLUBS :

Adresse :

Courriel :

2. Objet

La convention fixe le cadre d'engagement du club dans CAP CLUBS 54 et précise les engagements réciproques.

3. Parcours

- Candidature et transmission des documents.
- Auto-diagnostic et définition des priorités.
- Plan d'action.
- Accompagnement et échanges avec le CDTA 54.
- Évaluation et décision de reconnaissance.
- Suivi et bilan au terme des deux saisons.

4. Reconnaissance

Le niveau attribué est S'ENGAGER, FAIRE VIVRE ou PARTAGER. Les niveaux valorisent une progression et ne constituent pas un classement.

5. Signatures

Pour le club

Nom / qualité / date

Signature

Pour le CDTA 54

Nom / qualité / date

Signature